

**Instructions  
au juge**



  
**Optique**  
VILLE DE  
 **ONNACONA**

# Optique Donnacona 2023

L'objectif d'Optique Donnacona est de présenter en dix-huit photographies la richesse patrimoniale et culturelle du territoire, et ce, grâce à la vision inspirée de photographes. Chaque année, six des photos seront remplacées; en temps normal, ce choix se fera par tirage et par catégorie.



## Dates du concours

Le concours a lieu pendant l'été; il se termine vers la rentrée des classes afin que les photographes puissent profiter de la lumière dorée de la fin de l'été. Les photographes dont l'oeuvre est lauréate d'Optique Donnacona seront informés par courriel, et ce, quelques semaines après la date de clôture du concours; les participants.es recevront également un message.

# Composition du jury

Le jury d'Optique Donnacona est composé de cinq personnes, dont voici le détail :

1. Une personne de la direction du service des communications de la Ville de Donnacona;
2. Une personne de la direction du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire de la Ville de Donnacona;
3. Une personne du conseil municipal par la voix de la personne conseillère responsable des arts et de la culture;
4. Deux citoyen.ne.s possédant des compétences dans l'analyse d'oeuvres d'art

Chaque année, les deux postes réservés aux citoyen.ne.s seront ouverts.

## Responsabilités des juges

Dès leur entrée en fonction, les membres du jury sont soumis au devoir de confidentialité. Il leur est strictement interdit de divulguer quelque information en lien avec les photographies reçues au concours Optique Donnacona.

Lorsque le concours prendra fin, les juges devront d'abord analyser, en solo, les photographies soumises et anonymisées par la Ville de Donnacona; une date butoir sera déterminée pour la réalisation de cette première étape. L'objectif de cette étape est que chaque personne sélectionne dix-huit photographies.

Quelques jours plus tard, les juges se rencontreront pour, ensemble, analyser les photographies sélectionnées. C'est à cette étape que seront choisies les dix-huit photographies gagnantes.



# Anonymisation

Les juges auront accès à des photographies anonymisées.  
L'anonymisation est la responsabilité de la Ville de Donnacona.

Les photographies seront accessibles sur un serveur Drive de Google, relié à l'adresse optique.donnacona@gmail.com.



## **Annonce aux gagnant.e.s**

La Ville de Donnacona est responsable d'informer les photographes que leur œuvre a été choisie pour représenter la richesse patrimoniale ou culturelle du territoire. Elle le fera en leur envoyant un message courriel.

Il est à noter que la Ville de Donnacona est seulement propriétaire des photographies imprimées installées sur la structure Optique Donnacona. Elle ne possède pas les droits d'auteur des photographies. Il lui est donc interdit d'en user comme bon lui semble. Le cas échéant qu'elle souhaite utiliser une des photographies soumises au concours pour un usage autre que l'installation dans la structure Optique Donnacona, elle doit en faire la demande auprès du photographe.

Si le photographe dont l'œuvre est lauréate d'Optique Donnacona est mineur, ses parents devront autoriser la publication de ladite œuvre.

## **Impression des photos**

La Ville de Donnacona est responsable de l'impression des photographies à être installées dans la structure d'Optique Donnacona.

Lors du vernissage de l'exposition, la Ville de Donnacona remettra aux photographes un exemplaire imprimé de leur œuvre.



# Critères fondamentaux des oeuvres

De prime abord, le dossier doit être soumis avec ces informations :

- Dossier reçu par courriel;
- Quatre photographies (max) en format paysage et en couleurs;
- Le nom du photographe;
- Le nom de l'oeuvre;
- La catégorie dans laquelle la photographie est soumise;
- Le lieu où la photographie a été prise (et celui-ci doit se trouver sur le territoire de la Ville de Donnacona).

Si ces éléments ne se trouvent pas dans le dossier, la personne responsable de recevoir les photographies au concours rejettera ledit dossier. Cette responsabilité n'est pas celle des juges.

# Catégories

Optique Donnacona permet au photographe de soumettre quatre photographies (max) parmi les catégories suivantes :

- La relève (il faut avoir 18 ans et moins pour soumettre des photographies dans cette catégorie);
- Le Vieux-Donnacona;
- La vie culturelle;
- Général.

Chaque année, seront remplacées six photographies :

- La relève : une photographie;
- Le Vieux-Donnacona : une photographie;
- La vie culturelle : une photographie;
- Général : trois photographies.

En fonction de ces catégories, le juge doit donc choisir le nombre de photographies suivantes:

- La relève : trois photographies;
- Le Vieux-Donnacona : trois photographies;
- La vie culturelle : trois photographies;
- Général : neuf photographies.



# Analyser les oeuvres

Le premier élément à vérifier est que la photographie n'a pas été retouchée à outrance avec un logiciel de traitement des images.

Par la suite, le juge peut analyser l'oeuvre en considérant, par exemple, les éléments suivants :

1. L'impact de la photo sur le regardant; le « **wow** ».
2. **Le sujet au premier plan, second plan et celui de l'arrière-plan.**  
Le premier plan, s'il y en a un, permet d'augmenter l'effet de profondeur de la photo. Il apporte également un élément esthétique à celle-ci. Il peut aussi être directif, contrastant et même flou.

Le second plan se trouve évidemment entre le premier plan et l'arrière-plan.

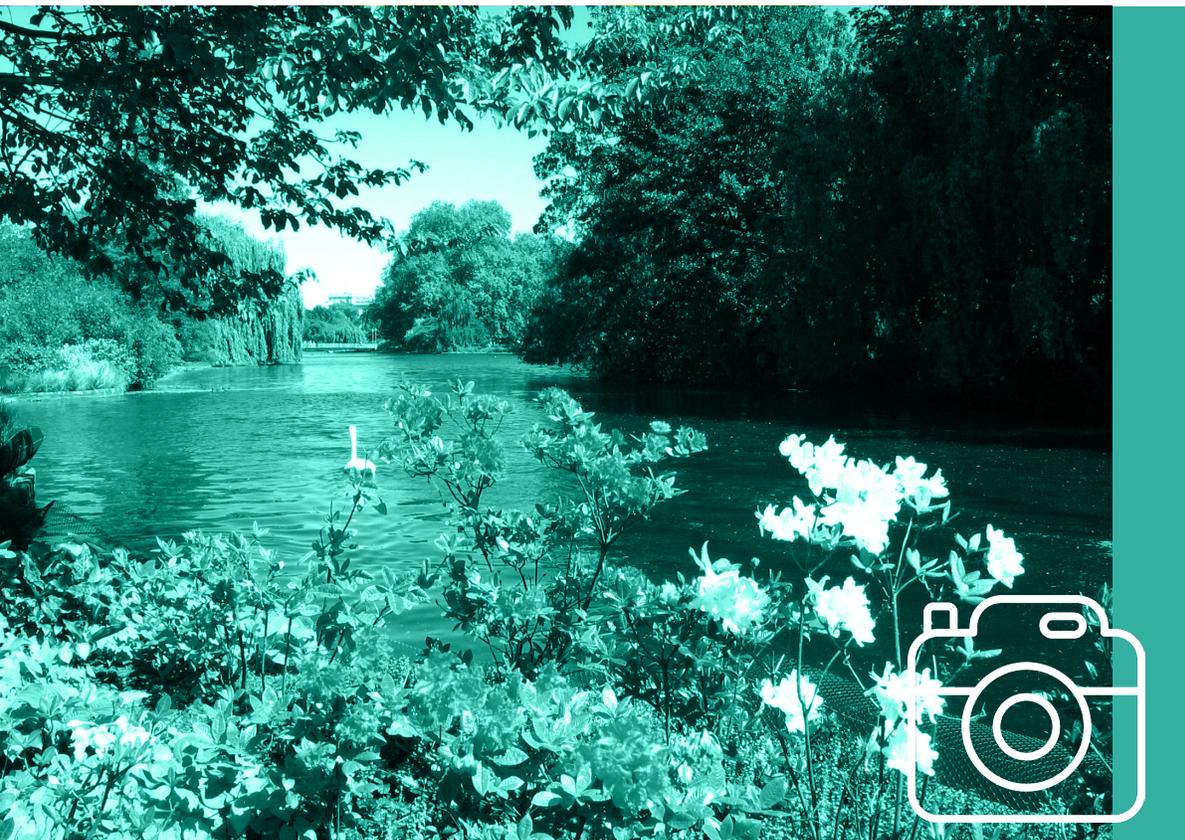
Les plans en photographie ont plusieurs usages, dont ceux de diviser l'image, la hiérarchiser. Ils peuvent également guider le regard de l'observateur ou, tout simplement, créer une ambiance.



### 3. Le cadrage du sujet.

Le cadrage du sujet est son inscription dans l'image, c'est délimiter la zone dans laquelle il se trouve. Le champ lexical du cadrage est le gros plan, le plein cadre, en contre-plongée, en plongée, format carré, vertical, paysage, panoramique.

En raison du format de la structure Optique Donnacona, seul le format de photographie paysage est accepté.



#### 4. La composition de la photographie.

La composition est la manière dont les éléments visuels sont disposés dans le cadre. On y retrouve notamment la règle des tiers (division de l'image en neuf cases), l'équilibre et la symétrie.



## 5. La lumière.

Photographier, c'est peindre avec la lumière. La lumière peut être dure, douce, colorée. Le contraire de la lumière est l'ombre.

## 6. La netteté.

La netteté du sujet est importante, mais un flou recherché est esthétique.



**7. Les couleurs.**

**8. La créativité du photographe.**

**9. Message véhiculé par l'œuvre.**

**10. Émotion principale véhiculée par l'œuvre.**

